

Van: SETCa Newsletter <email@news.setca.org>
Verzonden: woensdag 12 maart 2014 12:38
Aan: Nieuwsarchief
Onderwerp: Dumping social : agissons ! | Surveillé au travail ?

12/03/2014 - Afficher le message - Modifier mes informations - Me désabonner - Taal veranderen



Ma régionale



www.setca.org



Facebook



Twitter



Pour une Europe à visage social

Le 25 mai, vous serez amené à voter. A cette occasion, vous pouvez contribuer à concrétiser l'Europe. Cela vaut la peine de réfléchir un instant à l'importance croissante de l'Europe dans votre quotidien. Trop souvent, les élections européennes ne sont que « des élections de second rang ». D'ici-là, faites entendre la voix des travailleurs avec les syndicats européens: soutenez l'action du 4 avril à Bruxelles!

- » [Lire l'article complet](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)



Le low cost atterrit à Zaventem

Depuis peu, il est possible de prendre un avion low cost à partir de l'aéroport national de Zaventem. Ces « low costs » sont réalisés en mettant le personnel sous pression et à travers une application la plus réduite possible de la législation sociale et du travail. Les syndicats à l'aéroport en appellent au respect des travailleurs et de leurs droits.

- » [Lire l'article complet](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)



Nouveaux modes d'organisation du travail : dangereux pour le bien-être ?

La FGTB organise une grande enquête sur les modes d'organisation du travail et leurs conséquences sur la santé. Votre avis nous intéresse, participez !

- » [Lire l'article complet](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)



Souriez, vous êtes filmés : au boulot aussi

La vidéo-surveillance au travail n'est plus une tendance anecdotique. La Commission de la protection de la vie privée a récemment publié son rapport : pas moins de 643 demandes d'installation de caméras ont été introduites en 2013. Soit 36% de plus qu'en 2012 ! Les employeurs doivent respecter la vie privée des travailleurs et observer un certain nombre de règles. Nous faisons le point sur le sujet !

- » [Lire l'article complet](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)



Lire aussi...

- **Tuyau : gardez précieusement votre fiche fiscale « 281 »**
» [Lire l'article complet](#)
- **En bref : formations gratuites pour les demandeurs d'emploi | Accord sectoriel en CP 336 | Ingram Micro | TP Vision | Axa Bank | Sony | Séminaire UNI Jeunes**
» [Lire l'article complet](#)
- **Petit commerce (CP 201 & 202.01) : des frais de garde encore mieux remboursés !**
» [Lire l'article complet](#)



Envoyé à nieuwsarchief@amsab.be
Disclaimer